
MODIFICATION 001

**POUR L'APPROVISIONNEMENT SUIVANT :
VÊTEMENT DE FLOTTAISON INDIVIDUEL - GILET DE CADET**

CONTRAT NO : W8486-249619/A

DATE : 19 juin 2024

Le but de cette modification est de répondre aux questions des fournisseurs.

Question 1

Notre produit est un VFI approuvé par la nouvelle norme Canada/USA (Transport Canada/US Coast Guard) : UL-12402-5 70N. Je suppose que la norme UL-12402-5 est acceptable ?

Réponse 1

Un vêtement de flottaison individuel approuvé ANSI/CAN/UL 12402-5 *Personal Flotation Device*, 70 N est acceptable quand il est approuvé par Transport Canada.

Question 2

Nous pouvons proposer un VFI de taille universelle - adulte universel qui convient à toute la gamme (tour de poitrine 30"-56"), ou nous pouvons fournir les quatre tailles. Devrions-nous soumissionner les deux options?

Réponse 2

Un vêtement de flottaison individuel de grandeur « Universelle » ne sera pas accepté. Veuillez uniquement soumissionner les quatre tailles indiquées à l'intérieur du document W8486-249619 Cadet PFD - ANNEXE A- Énoncé des travaux, Para 3.1.2.1, Figure A-4.

Plus de questions à suivre dans la modification 002.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.